



S E R M O N D I X I E S M E. * * *Pro-*
noncé

I. T I M O T H. Chap. II. vers. 1. 2. 3. *Cha-*
renton
le 1.

l'admoneste donc qu'avant toutes choses
on fasse requestes, prieres, supplications, &
actions de graces pour tous hommes. *Aoust*
.655.

Pour les Roys, pour tous ceux qui sont
constitués en dignité, afin que nous puissions
mener une vie paisible & tranquile, en toute
pieté & honesteté;

Car cela est bon, & agreable devant Dieu
nôtre Sauveur.



H E R S F R E R E S ; La priere
est le plus excellent, & le
plus necessaire de tous les
exercices de la pieté. C'est
un tesmoignage de nôtre foy en Dieu,
& la plus douce partie du commerce
religieux, que nous avons avecque luy.
Car en priant nous confessons haute-
ment qu'il y a un Dieu dont la provi-
dence gouverne le monde, & daigne
avoir soin de nous & de nos affaires;
x selon

Chap.

I I.

Rom. 10.

14

selon ce que dit l'Apôtre, *comment invoqueront-ils celuy en qui ils n'ont pas creu?* En nous adressant a luy, nous reconnoissons qu'il est, & en luy demandant nos necessités, nous faisons profession de croire, que c'est de sa volonté & de sa puissance que dépend nôtre bien, comme de la premiere source de l'estre, de la vie, & du mouvement des créatures. Et ceux d'entre les sages Payens, qui niant la providence ne laissoient pas de retenir la priere & le service de la divinité, se moquoient evidemment du monde. Car qui ne voit que c'est une illusion toute pure de demander nôtre bien a celuy que nous estimons ne vouloir, ni ne pouvoir prendre aucune connoissance de nous, ni de nos affaires? & que si le soin des hommes & des choses du monde est capable de troubler le repos de Dieu, comme l'enseignoit cette Philosophie extravagante, ce seroit l'offenser, & choquer sa felicité de luy adresser des prieres? Mais outre la gloire que la priere donne a Dieu d'estre le Seigneur de toutes choses, & la cause souveraine de nôtre bien, elle contient encore une

recon-

reconnoissance tres-expressse de la foiblesse & pauvreté de nôtre nature. Car en cherchant le bien de nos corps & de nos ames en Dieu, nous avoions que nous n'avons rien en nous mêmes qui puisse ou nous l'acquérir, ou nous le conserver, c'est a dire que nul des hommes quelque force de corps & d'esprit, qu'il ait, n'est capable de se rendre heureux de soy même. Ainsi vous voies que la priere est une protestation des deux premiers principes de la pieté; qui reconnoît d'une part la providéce, & la grace de Dieu, & de l'autre la vanité de nôtre propre nature. Mais il paroît aussi clairement, qu'elle n'est pas moins nécessaire, qu'excellente. Car puis qu'il est un Dieu, souverainement bon, sage, & puissant, qui a seul dans ses trefors en une pleine & inépuisable abondance, les biens, dont nous avons besoin pour estre heureux, & qui d'ailleurs est infiniment libéral & communicatif; il s'ensuit evidemment, qu'il est de nôtre devoir de luy presenter continuellement nos supplications en toute humilité, & reverence pour obtenir ses grâces; & que manquer a cela

Chap.
II.

est nous rendre indignes de ses fa-
veurs ; puis qu'il n'est pas raisonnable,
qu'elles soyent communiquées a des
ames, qui les méprisét si fort, qu'elles ne
daignent pas mêmes les demander a
celuy qui en est l'auteur. Ces sentimens
sont d'une justice & d'une verité si évi-
dente, ou pour mieux dire si éclatante,
qu'ils paroissent même dans les plus
épaisses tenebres de l'ignorance du
genre humain , ne se treuvant point
de religion parmi les nations , quelque
folle & grossiere qu'elle soit d'ailleurs,
qui n'ait ses prieres, & ses oraisons , &
qui n'en conte l'usage pour l'une des
principales parties de la devotion ,
qu'elle ordonne. Et bien que la sagesse
des Grecs fust extremement fiere , &
qu'elle presumast infinitiment de la pre-
tenduë souveraineté de son franc arbi-
tre , jusques a s'égalier & a se preferer
mêmes quelquefois au plus grand de
tous leurs Dieux ; si est-ce qu'après tou-
tes ces vaines équipées de leur or-
gueil , contraints par le sentiment mé-
me de la nature , ils admettoient l'usa-
ge des prieres ; Les plus modestes d'en-
tr'eux en reconnoissent & établissent
mêmes

mêmes la nécessité avouant franche-
 ment, que ce n'est pas assés de nous
 étudier & exercer aux choses bonnes
 & honestes, comme s'il étoit en nous de
 les faire, & d'y reussir de nous mêmes
 & sans le secours de Dieu; mais qu'il
 faut ajouter la priere a nôtre travail,
 comme la forme a la matiere; c'est à
 dire comme l'acte seul capable de luy
 donner la perfection, qu'autrement on
 seroit embrasser une vertu athée & im-
 pie; c'est à dire une chimere qui ne
 peut estre en la nature; puis que la pieté
 & la religion envers Dieu est la source
 de la vraye vertu, & la semence de tout
 ce qu'il y peut avoir de bien en nous,
 comme ils le reconnoissent fort bien
 eux-mêmes; jusques a écrire en ter-
 mes exprés, qu'il n'est pas possible qu'un
 athée ne soit aussi insensé. Mais com-
 me la religion Chrétienne, seule vraye
 & celeste, nous a découvert incompa-
 rablement mieux, que toutes les autres
 la nature, la bonté, la providence, & la
 grace de Dieu, & la misere & le neant
 de l'homme; aussi nous a-t-elle beau-
 coup mieux instruits de la nécessité, &
 des fruits de la priere. Il n'y a qu'elle a

Chap.
II.

vray dire qui en ait établi le droit & le-
gitime usage ; nous la commandant,
comme l'âme de la pietè , & la plus no-
ble partie du service divin ; qui s'étend
en toute nôtre vie, n'y ayant pas un de
nos âges , ou de nos jours , pas une de
nos conditions ou dispositions , que la
prière ne doive accompagner. C'est la,
consolation de nos ennuis, l'addoucif-
sement de nos amertumes, nôtre refu-
ge dans l'adversité , la délivrance de
nos maux, l'ornement de nôtre prospé-
rité, la couronne de nos joyes, le sel de
nos biens , qui nous en assaisonne &
conserve la possession; Elle éteint la co-
lere de Dieu, elle détourne les foudres
du ciel, elle attire ses benedictions; elle
élargit nos cœurs, elle met la paix dans
nos consciences , & épand dans nos
entrailles le sentiment de Jesus Christ,
& nous fait goûter dès ce siecle les pre-
mices de son bien-heureux royaume.
C'est pourquoy le S. Apôtre après avoir
recommandé a son disciple Timothée
dans le chapitre précédent la verité de
l'Evângile, pour la retenir en sa pureté
contre les fraudes de la seduction, & la
lascheté de l'apostasie, voulant mainte-
nant

nant luy parler des devoirs & exercices de cette discipline divine, commence à bon droit par l'ordre qu'il luy donne des l'entrée de ce deuxiesme chapitre, de former l'Eglise à la priere, à presenter continuellement à Dieu des requestes & supplications, non seulement pour les fideles, mais mêmes pour tous les hommes; & particulièrement pour les Roys, & les magistrats, comme pour ceux qui tiennent entre leurs mains les sources de la paix & tranquillité publique; ajoutant que c'est chose bonne & agreable à Dieu, que nous leur rendions cet office charitable. Ses paroles sont si claires, qu'en les oiant vous y avés peu remarquer ce sens de vous mêmes. Ayant à vous entretenir, nous considererons, s'il plaist au Seigneur; premierement l'exhortation ou admonition de l'Apôtre, *qu'avant toutes choses on face requestes, prieres, supplications, & actions de graces*. Puis en deuxiesme lieu le sujet de ces prieres, c'est adire pour qui il veut qu'on les face, *pour tous hommes* (dit-il) *pour les Roys, pour tous ceux qui sont constitués en dignité.* En troisieme lieu, la fin, ou

Chap.
II.

l'effet de ces prieres; afin (dit-il) que nous puissions mener une vie paisible & tranquille en toute pietè & honestetè. Et enfin en quatriesme & dernier lieu nous toucherons brievement la raison de ce devoir, qu'il met en avant en ces mots; Car cela est bon (dit-il) & agreable a Dieu nôtre Sauveur. Pour le premier de ces quatre points, l'Apôtre l'exprime en ces mots, l'admoneste donc qu'avant toutes choses on face requestes, prieres, supplications & actions de graces. Quand il dit d'abord j'admoneste donc, c'est seulement, pour reprendre son premier discours, & non pour induire proprement, ce qu'il ajoute des paroles immediatement precedentes, comme si c'en étoit la suite. Car ce qu'il ordonne ici de faire des prieres pour tous hommes, ne se peut tirer de ce qu'il disoit ci devant du châtiment d'Hy-menée, & d'Alexandre, qu'avec violence, & par une grande chainne de raisonnemens éloignès. Mais parce qu'après avoir commencé le dessein de cette épître, qui étoit d'avertir Timothée des choses necessaires a l'edification de l'Eglise d'Ephese, où il l'avoit laissé,

il a

Il a fait une digression assez longue à l'occasion des faux docteurs, dont il a chatié la temerité, maintenant pour revenir à son premier & principal sujet, il dit, *l'admoneste donc qu'avant toutes choses on face prieres*; Ayant nettoyé la chaire de l'Église de la doctrine étrangère, des fables, & des genealogies des seducteurs, & l'ayant toute remplie de la seule predication de l'Évangile, voions désormais (dit-il) les autres exercices, où il faut occuper les Chrétiens, après les avoir instruits en la vérité. l'admoneste donc qu'avant toutes choses tu les formes à la priere. Il y en a qui ont estimé qu'il regle particulièrement les prieres publiques, qui se font dans les saintes assemblées du peuple de Dieu; l'avoué qu'il les comprend aussi dans cet ordre; mais non à l'exclusion des particulieres de chaque fidele. Car il parle en general pour tous les Chrétiens & ci après quand il reprend ce discours, il dit expressément que *les hommes fideles fassent priere en tout lieu*; ce qui s'étend nécessairement aux prieres particulieres aussi bien qu'aux publiques. Il entend donc en general que

Chap.
11.

que tous les Chrétiens s'addonnent à ce saint exercice de la priere soit qu'ils se treuvent plusieurs ensemble dans les congregations solennelles de l'Eglise, soit qu'ils soient retirés dans leurs familles, ou seuls chacun en son particulier. Quelques uns rapportent ce qu'il dit *avant toutes choses*, à l'ordre des advertissemens, qu'il donne à Timothée; comme s'il entendoit simplement; que c'en est ici le premier; parce qu'il en ajoutera d'autres cy après, & lient ces paroles avecque le mot *j'admoneste*, comme s'il vouloit dire *j'admoneste avant toutes choses*, c'est adire en premier lieu, que l'on fasse des prieres. Mais il me semble qu'il vaut bié mieux l'entendre de la dignité du sujet, dont il parle; pour signifier qu'il nous admoneste & nous exhorte de prier avant toutes choses, que la priere soit le premier de nos soins; la plus douce & la plus assiduë occupation de nôtre vie; a peu près en la même sorte, que nôtre Seigneur nous commande de *chercher premierement le royaume de Dieu & sa justice*; En effet ce saint exercice est si necessaire dans toutes les occasions & parties

Matth.
6.33.

parties de nôtre vie, que jamais nous ne devrions entreprendre, ni commencer chose aucune soit en public, soit en particulier, qu'après l'avoir consacrée & sanctifiée par la priere. Mais parce que les oraisons du Chrétien ne sont pas toutes d'une sorte, l'Apôtre en touche ici quatre principales espèces, les *requestes*, les *prieres*, les *supplications*, & les *actions de grâces*, pour exemple seulement, & afin de nous montrer qu'il n'en faut négliger pas une ; & non a dessein de nous en faire un exact denombrement, où il n'en soit oublié aucune. Il n'est pas besoin de nous arrêter a vous représenter la difference de chacune de ces oraisons d'avecque les autres, ni a expliquer au long les paroles, dont l'Apôtre s'est servi pour les exprimer. C'est assés que vous sachiez ce que les plus savans dans la langue originelle ont remarqué, que la premiere que nous avons traduit *requeste*, signifie le plus souvent les oraisons, qui demandent a Dieu la delivrance de quelque mal, qui nous presse ou nous menace ; que les autres qui suivent, & que nos Bibles appellent *prieres*, sont celles que

Chap.
II.

que nous faisons a Dieu pour obtenir de sa bontè les biens dont nous avons besoin. *Les supplications*, qui viennent après, sont les prieres que nous faisons pour autruy. Et quant aux *actions de graces*, sont, comme chacun fait, les remerciemens que nous faisons au Seigneur pour les graces & faveurs, que nous avons receuës de sa benediction. Il est vray qu'a s'attacher a la force du mot, ce ne sont pas proprement des prieres; mais l'Apôtre les a enroullées avec elles, parce qu'elles se rappottent a un même genre, faisant partie de cet entretien sacrè que l'ame fidele a avec Dieu, & pouvant même estre mises au rang des oraisons, si vous prenez l'oraison en toute l'étenduë de son sens, pour dire tous les discours religieux, que les enfans de Dieu luy adressent. Il y en a qui distinguent ces noms autrement. Mais cela n'est de nulle importance au fonds, étant évident que les trois premiers de ces mots se confondent dans l'usage de l'Ecriture, qui les prend souvent indifferemment pour toute sorte de priere. Je viens a la deuxiesme partie de ce texte, qui nous apprend pour qui

qui c'est que l'Apôtre veut que nous Chap.
II.
fassions toutes ces prières ; *Pour tous hommes* (dit-il) *pour les Roys , pour tous ceux , qui sont constitués en dignité.* Chacun reconnoît assés, qu'il faut faire des prières & des actions de graces pour nous mêmes, selon l'état où nous nous treuvons. Et nul ne s'étonneroit, que le Seigneur nous demandast un pareil devoir pour nos amis, & pour tous ceux que la naissance, ou l'amitié, ou la religion ou quelque autre cause a unis & conjoints avecque nous. Mais il y en a peu, qui ne treuvent étrange, qu'il nous faille aussi prier pour les étrangers. Car dit ici la chair ; Qu'avons nous affaire de ceux de dehors ? N'est-ce pas assés que nous ayons soin de nos freres ? Mais sur tout il nous semble dur, & déraisonnable de prier pour ceux qui nous maudissent, & de souhaiter du bien à ceux qui nous font tout ce qu'ils peuvét de mal, qui persecutent la verité, & blasphement le nom même de ce Dieu, que nous invoquons pour eux. L'Apôtre va donc au devant de ces pensées fausses & iniques; & les refutant toutes en un mot nous commande de prier

pour

Chap.
II.

pour tous les hommes, sans exclurre pas un d'eux de ce benefice de nôtre charité. Il est vray que ne connoissant pas chacun de tous les hommes en particulier, il ne nous est pas possible de prier nommément & distinctement pour eux tous. Mais tant y a que l'Apôtre entend clairement, qu'il n'y a pas un homme dans le monde, a qui nous ne puissions rendre ce devoir, si nous le connoissons ; Et ce qu'il ajoute des Roys & des magistrats le montre clairement. Car nous ne prions pas seulement en gros pour l'ordre des Roys, ou pour celuy des Gouverneurs, ou des Iuges ; mais aussi distinctement ; & nommément pour les personnes particulieres, que Dieu a élevées en quelcune de ces dignités au dessus de nous ; comme par exemple les fideles d'Ephefe pour qui cette epitre a été écrite, étoient obligés de prier Dieu en particulier & pour Claude leur Empereur, & pour les officiers, qui gouvernoient leur ville, & nous pareillement pour la personne du Roy que la providence a établi sur nous, & pour chacun des magistrats qui president sous son autorité

autorité en chacun des lieux, où nous Chap. 11.
demeurons. C'est un deuoir nécessaire;
dont rien ne nous peut dispenser, &
jamais il n'y eut d'Eglise vrayement
Chrétienne, qui ne le pratiquast ainsi.
Et quant a ce que S. Jean témoigne
quelque part, qu'*il ne dit point* au fidele,
qu'il prie pour le peche qui est a mort; pre- 1. Jean 5. 16.
mierement la parole de cet Apôtre ne
nous defend de prier pour cette sorte
de pecheurs, que depuis qu'ils sont
tombés dans cet horrible crime; & ainsi
il nous permet de prier pour eux, avât
qu'ils soient dans ce malheur; D'où il
s'enfuit seulement, que quelques uns
des hommes peuvent tomber en un tel
État, que nous ne sommes plus obligés
de là en avant de prier pour eux; mais
non, qu'il y ait aucun homme, pour qui
le fidele n'ait peu, & deu prier en
quelcun des temps de sa vie; ce qui suf-
fit pour justifier l'ordre que S. Paul nous
donne de prier *pour tous les hommes*. De
plus j'ajoute que ce mal-heureux & de-
sesperé état du pecheur ne dispensant
de prier pour luy, que ceux qui savent
qu'il y est; il est évident, que ceux qui
ne sont pas asseurés qu'il y soit, ne lais-
sent

Chap.
II.

sent pas d'estre obligés de prier pour luy, encore qu'il y soit en effet. Or la misericorde du Seigneur est si grande, & il ramene tous les jours a sa grace tant de personnes, qui sembloient perduës selon toutes les apparences, que nous ne devons pas aisément presumer qu'aucun homme soit dans ce déplorable état, quelque profond que nous paroisse l'abyssme d'infidelité, où nous le voions plongé. Et je croy que ceux qui en font un Jugement si funeste ne sauroient estre excusés de temerité, a moins que d'en avoir été certifiés par quelque revelation de Dieu; qui étant une chose extraordinaire, la loy de l'Apôtre demeure entiere & inviolable, qu'il faut prier pour tous. Du moins est il bien certain que ces secretes & extraordinaires revelations de Dieu, qui ont eu lieu dans l'Eglise primitive, & Apostolique, n'en ayant plus en celle d'aujourd'huy, nous qui vivons en ces derniers siècles sommes absolument & indispensablement obligés par cette ordonnance de S. Paul, a prier pour tous les hommes. La pratique de l'Eglise la plus assurée marque de sa creance,

nous

Nous montre, qu'elle l'a toujours ainsi Chap. 11.
entendu. Car pour l'ancienne, les ser-
viteurs de Dieu; qui y vivoient, nous
apprennent expressément, qu'il n'y avoit
nulle partie du monde où le peuple
Chrétien ne fist des oraisons de cette
nature; non seulement pour les saints; S. Pro-
per. l. 1.
de vo-
ca. gent.
c. 12.
ou fideles, déjà regenerés en I. Christ;
mais aussi pour tous les infidèles & en-
nemis de la croix de Christ, pour tous
les idolâtres, pour tous ceux qui perse-
cutent le Seigneur en ses membres;
pour les Juifs, dont l'aveuglement ne
voit point la lumiere de l'Évangile, pour
les Heretiques, pour les Schismatiques,
qui rompent l'unité de la foy & de la
charité que l'on demandoit à Dieu
pour tous ces gens là, que de leurs er-
reurs ils fussent convertis à luy, en rece-
vant la foy & la charité, & que deli-
vrés des tenebres de l'ignorance ils
vinssent à la connoissance de la verité. Ce
sont les paroles d'un ancien Docteur;
illustre entre les défenseurs de la grace,
qui ajoute que les liens de Satan, & la
tyrannie du vice, & la tromperie de
l'erreur empeschant tous ces misera-
bles de demander cette grace pour eux
y mêmes

Chap.
II.

même, le Seigneur a voulu que le fideles leur rendent ce bon office en le priant pour eux, afin que quand nous en voyons quelques uns sortir de ce miserable état, & venir a la profession de l'Evangile, nous ne doutions point que leur conversion ne soit le vray ouvrage de Dieu, qui a fait par l'efficace de sa grace ce que nous luy avions demandé par son commandement, & que le remerciens de ceux qu'il a sauvés, nous esperions qu'il éclairera aussi les autres, & par la même vertu de sa grace divine les transportera avant leur mort de la puissance des tenebres dans le royaume de son Fils. Nos Eglises suivent fidelement la même regle; presentant a Dieu expressément dans toutes leurs plus solennelles assemblées, cette priere entre les autres; que *comme il veut estre reconnu Sauveur de tout le monde en la redéption faite par son Fils Iesus Christ, ceux qui sont encore étrangers de sa connoissance, étant en captivité d'erreur & d'ignorance soient reduits par l'illumination de son Esprit, & par la predication de son Evangile, a la droite voye de salut, qui est de le connoitre seul vray Dieu & celuy qu'il a en-*
voyé

Voilà Iesus Christ. Outre l'ordre exprés ^{Chap.} que l'Apôtre nous donne en ce lieu de ^{II.}

prier ainsi pour tous hommes & pour chacun d'eux, le Seigneur Iesus nous en a aussi baillé la regle dans l'oraison, qu'il nous a apprise. Car quand nous y demandons au Pere, *que sa volonté soit faite en la terre comme au ciel*; qu'est-ce autre chose sinon le prier; qu'il retire les hommes des egaremens de leur rebellion, & les amene tous sous le joug de son Evangile; pour luy obeïr & le servir en la même sorte qu'il est obeï & servy dans les cieux? & en un mot qu'il *les change en Anges*, comme dit tres-élegamment un ancien Pere * & nôtre terre

en un ciel saint & bien heureux? Avant que ^{Chry-} de passer outre j'ay a vous avertir de ^{sofome} l'impettinence d'un hōme celebre en ^{sur ce} lieu.

son temps entre les Iesuites † qui de ce [†] que l'Apôtre nous commande de prier ^{Turrianus.} pour tous hommes sans aucune excep-

tion, conclut qu'il faut donc aussi prier pour les morts. Mais si cela est, pourquoy ne prient-ils pas pour les dannés? & pour les bien-heureux, qui jouissent de la gloire de Dieu dans les cieux? De tous les morts n'y a-t-il que les seuls

habitans de leur purgatoire fabuleux, qui doivent estre censés sous le nom d'hommes ? Mais il est clair que l'Apôtre ne parle ici que des personnes, qui vivent avecque nous sur la terre, & des offices que nous leur devons, tandis qu'ils y sont, & ce qu'il ajoûte de la fin de la priere, qu'il nous ordône de faire pour les Roys, le montre evidemment, *priés pour eux* (dit-il) *afin que nous puissions mener une vie paisible & tranquille.* Puis que la priere qu'il entend sert a cet usage, certainement elle se fait pour les Roys vivans; & non pour les morts; étant clair que ceux qui vivent, peuvent servir a cela, & non ceux qui sont morts; si ce n'est que ce Iesuite s'imaginât, que les Princes qui sont en purgatoire, gouvernent encore aujourduy apres leur mort, les peuples & les états, où ils regnoient autresfois sur la terre. Mais il me semble que j'aurois bien plus de suiet de conclurre que la priere pour les morts, est un office inconnu aux Apôtres, & étranger de leur discipline, de ce que S. Paul ni en ce lieu où il parle si expressément de l'étendue de la priere, ni en tant d'autres, où il nous

la

la recommande, n'y fait jamais aucune mention des morts. Icy il ne se contente pas de dire en general que l'on prie *pour tous hommes* ; Il ajoute nommément que l'on prie pour *les Roys*, & pour *les magistrats* ; par ce qu'étant alors persecuteurs, quelcun eût peu s'imaginer qu'ils ne seroient pas cōpris dans cette generalité de tous les hommes, pour qui il faut prier. Il y a beaucoup plus de sujet de croire, que les morts ne sont pas du nombre de tous ces hommes, que l'Apôtre a recommandés a nos prieres ; & en effet avant ce Iesuite, jamais nul de tous les Chrétiens ne s'étoit avisé de les y enlortre. Il faut donc dire, que si selon l'intention de l'Apôtre, ils y étoient véritablement compris aussi bié que les Roys ; il étoit de sa charité, & de sa prudēce de nous en avertir également, des uns & des autres. Et neantmoins vous voyès que l'ayant bié fait pour les Roys, qu'il nomme ici expressément il ne dit rien des morts. Certainemēt nous pouvons donc conclurre tout au rebours du Iesuite, que les mort ne sont nullement du nombre de tous ces hommes, pour qui l'Apôtre

Chap.
II.

nous commande de prier. Quant aux Roys, dont il parle, il est evident, qu'il entend par ce mot tous les Princes Souverains, qui ont le plus haut degré de puissance & d'autorité dans les états, quelque nom, & quelque forme qu'ils ayent d'ailleurs; si bien qu'il ne faut pas douter qu'il n'y comprenne principalement les Empereurs Romains, les souverains de cette grande & terrible monarchie, qui fleurissoit alors & qui a si long-temps gouverné le monde. En effet ils étoient vraiment Roys; ils en avoient les droits & la puissance, bien que par une adresse politique ils n'en prissent pas le nom, a cause qu'il étoit odieux a Rome. Mais les Grecs, qui n'ayant point d'aversion contre la royauté, en avoient conservé le nom dans l'honneur legitime, qui luy est deu, ne feignoient point de l'employer pour signifier l'Empereur Romain, qu'ils appellent fort souvent *le Roy*, en parlant de luy dans leurs livres. C'est en ce même sens que l'Apôtre le prend ici, & il ajoute qu'outre les Souverains nous devons aussi prier pour tous leurs Ministres & officiers, qui sous leur au-

torité

autorité exercent quelque puissance & dignité dans l'état, soit pour le gouvernement des provinces, soit pour l'administration de la justice, soit pour la conduite des armées. Il comprend toutes ces charges sous le nom de ceux qui sont *constituez en dignité*. Il veut donc que le Chrétien présente pour eux toutes ses prières à Dieu. Et la raison qu'il en allègue est notable, *afin, (dit-il) que nous menions une vie paisible & tranquille*. Car c'est pour cela, que Dieu a institué leurs charges & leurs dignités dans le monde; afin qu'armés de l'autorité & des forces publiques ils maintiennent le genre humain en paix, châtiant les méchants, & reprimant l'audace des broüillons; Sans cela, tout seroit plein de voleries & de meurtres, & de brigandages; se treuvant par tout des esprits fiers & méchants, beaucoup pires que les bestes sauvages, qui feroient d'horribles ravages, si les loix & les glaives des magistrats ne les retenoient. D'où vous voyés qu'il n'y a point d'hommes sur la terre, qui soient plus obligés aux Princes, ou qui leur doivent plus d'amour & de respect, que les Chrétiens; la nation

Chap
II.

tion la plus douce & la plus paisible qui soit, dont la religion, & la vie ne respire que la paix. Pour les méchans, les séditionneux, & les insolens, cette puissance leur est ennemie; les serrant & les rangeant à la raison, malgré qu'ils en ayent, & s'opposant comme une digue forte & insurmontable, à la furie de leurs convoitises injustes; Mais pour nous, qui faisant profession d'estre les disciples de l'Agneau de Dieu, ne demandons qu'à passer doucement en cette terre, comme dans un pais étranger, sans faire tort à aucun, sans bruit & sans tumulte, dans la meditation & l'exercice de la discipline celeste, que nous avons embrassée; que sautions-nous souhaiter de plus favorable pour nôtre dessein, que la dignité des puissances superieures, qui par le bel ordre, où elles entretiennent les villes & la campagne, conservent dans leurs états cette paix & cette tranquillité, qui nous est si nécessaire? Quand donc le caractère de Dieu, qu'elles portent sur le front, ne nous les rendroit pas de lay même augustes, & venerables, toujours est il évident que nôtre propre interest nous les devoit recom-

recom-

recommander, n'y ayant point d'hommes à qui leur institution soit plus nécessaire, qu'aux disciples de I. Christ, dont le métier ne s'exerce jamais avecque tant de liberté & de commodité, qu'à l'ombre & dans le sein de cette tranquillité publique, que la seule autorité du Prince est capable de nous donner. Mais afin que nul ne s'imagine que nous souhaitons la paix & le repos pour vivre dans les délices, & nous abandonner à la volupté & à l'oisiveté, l'Apôtre nous avertit expressément de notre devoir, qu'il faut passer cette vie paisible & tranquille, non dans les plaisirs & dans la dissolution, mais *en toute piété & honnêteté*; c'est adire en la crainte & dans le service de Dieu, & dans l'innocence, la pureté, & la sanctification des mœurs. Car quand il dit *toute piété*, il entend selon son stile ordinaire une piété parfaite, & à laquelle il ne manque aucune de ses parties légitimes. Si nous avons donc quelque affection & quelque amour pour la paix, pour la piété, & l'honnêteté; il est évident que nous devons incessamment recommander à Dieu ceux, par le ministère

nistere desquels il fait venir ces biens si excellens jusques a nous. Mais dirés-vous, il arrive souvent, qu'ils s'acquittent fort mal de ces devoirs, pour lesquels ils ont été créés. Je l'avouë; mais puis que c'est pour cela qu'ils ont été institués dans le genre humain je soutien qu'il faut toujourns respecter l'ordonnance de Dieu, & plus ils s'en éloignent, prier pour eux avec d'autant plus d'affection, afin que le Seigneur nous exauceant, leur inspire des sentimens, des mouvemens, & des desseins dignes de la gloire, où il les a élevés. De plus quelque corrompu que soit le gouvernement d'un Prince, toujourns est-il beaucoup meilleur & plus supportable, que la confusion & le desordre. Car sous l'un il reste toujourns quelque forme d'état, où parmi les injures & les souffrances de quelques uns, la plus grand'part ne laissent pas de vivre paisiblement; au lieu que quand l'autorité legitime est une fois ébranlée, il n'y a plus d'ordre ni de seureté. La crainte & l'effroy tiennent tout dans une agitation continuelle: & si le peril ne viét pas jusques a vous, tant y a que vous ne pouvez

pouvés vous exempter de la peur. Nous ^{chap.} n'avons que trop veu durant le mal- ^{11.} heur de nos derniers troubles, cette verité confirmée par de tristes & cruelles experiences, dont Dieu nous vueil le a jamais preserver a l'avenir. Enfin j'ajoute encore, que les fautes des Princes nous obligent a penser aux nôtres. Car c'est pour nous châtier de nos vices, que Dieu aigrit contre nous les cœurs de ceux qui nous gouvernent; si bien que cette occasion nous oblige encore a redoubler nos prieres a Dieu, & a luy demander avec une ame vraiment penitente, qu'en nous pardonnant nos pechés, il revête nos supérieurs de justice, & de clemence, & de toutes les vertus nécessaires pour nous faire vivre sous eux paisiblement en toute pieté & honnesteté. Mais l'Apôtre pour fermer la bouche a la contradiction, justifie le devoir qu'il nous a recommandé de prier pour tous les hommes, & nommémēt pour les Roys, & pour tous ceux qui sont constitués en dignité; *Car cela est bon (dit-il) & agreable devant Dieu nōtre Sauveur.* Il ramene la chose a sa source; c'est adire a la
 volonté

Chap.
II.

volontè de Dieu, qui est nôtre souveraine loy, n'y ayant point d'homme raisonnable, qui ne doive ployer sous son autoritè, & s'affujettir a tout ce qui luy est agreable. Premièrement il dit *que cela est bon*; c'est a dire que c'est une chose juste & honeste, utile, & salutaire. La justice en est évidente. Car puis que tous les hômes sont nos prochains, issus d'un même sang, doués d'une même nature, formés a une même image, & appelés a un même heritage, qui ne voit qu'eux & nous ne faisons tous ensemble, qu'une même cité, & une même famille? qu'é suite de cette union, nous devons tous procurer le bien les uns des autres, autant qu'il nous est possible? & notamment par le secours mutuel de nos prieres? Mais la dignitè, a laquelle Iesus nous a consacrés, nous oblige encore particulièrement a rendre ce devoir a tous les hommes. Car ce grand Prince de nôtre salut nous a tous faits Sacrificateurs a Dieu son Pere - les prémices de ses creatures, & les aînés de sa famille; dont la charge & l'exercice est d'offrir continuellement les bouveaux mystiques de nos levres

levrés (c'est à dire nos prieres & nos Chap.
vœux) pour tous les habitans du monde 11
; afin d'y attirer la benediction du
Pere d'éternité. L'utilité de ce devoire
paroit aussi clairement, premierement
en ce qu'il amortit la flamme de nos
haines & de nos passions contre les
hommes, même contre les plus violens.
Car comment pourrez-vous haïr un
homme pour qui vous priés la Divinité ?
Mais cela ne sert pas moins à ceux,
pour qui nous prions. Car il arrive sou-
vent que Dieu les amende, fléchi par
l'ardeur & la continuation de nos prie-
res. L'exemple même d'une charité si
admirable les touche quelquefois au
vif, ou les gagnant tout à fait au Sei-
gneur, ou du moins les addoucissant, &
modérant un peu la rage de leur passio-
contre la verité. Car où est le cœur
assés dur pour ne pas s'amollir en voyant
un Chrétien souffrir patiemment ses
outrages, & pour toutes les injustices &
cruautés qu'il luy fait, ne laisser pas de
l'aimer, & au lieu des imprecations &
maledictions, que ce traitement a ac-
côûtumè de tirer de la bouche des au-
tres hommes, presenter incessamment
à Dieu

a Dieu pour luy des prieres tres-ardentes ? Les mêmes raisons nous obligent aussi a prier pour les Princes ; d'autant plus , qu'étant elevés dans le plus haut lieu de la société humaine , leur dignité nous demande un respect & une affection particuliere & nous promet que l'utilité du bien que nous leur procurerons ; aura une plus grand' étendue : L'Eglise s'en ressentira peut estre toute entiere. Comme nous lisons dans l'histoire ancienne , que quelque bouche-rie que les Nerons, & les Domitiens & leurs semblables, eussent faite des pauvres Chrétiens, ces genereux innocens ne laissoient pas pour tout cela de presenter incessamment les sacrifices de leurs prieres pour eux ; demandant a Dieu qu'il leur donnât une vie longue ; un gouvernement tranquille, une maison ferme & assurée ; des armes vail- lantes ; un senat fidele, un bon peuple ; & un état paisible. Ce furent sans doute ces belles & admirables prieres , qui addoucirent premieremēt les Adtiens ; les Antonins , & les Severes, & qui depuis ayant fléchi le Seigneur par une perseverance de près de trois cens ans,

conver-

*Tertull.
dās soh
Apolo-
gesique.*

convertirent enfin a la foy de I. Christ ^{Chap:}
le grand Empereur Constantin. Ainsi ^{1.}
voies vous que prier pour tous les
hommes & particulièrement pour les
Roys & pour leurs officiers est une
chose bonne en tout sens. Etant telle
nul ne peut douter qu'elle ne soit aussi
agreable a Dieu, comme dit l'Apôtre.
Car puis que Dieu est souverainement
bon, il n'est pas possible qu'il n'aime
toutes les choses, où il voit reluire quel-
que étincelle de sa justice & de sa bon-
tè infinie. Et il semble qu'il l'appelle
ici nôtre Sauveur tout exprés, afin que
d'un côté la volotè d'un Dieu, qui nous
a sauvés, nous touche plus vivement, &
que de l'autre le souvenir de la pitié qu'il
a eüe de nous en nous tirât de la mort,
& nous communiquant son salut, nous
porte a avoir compassion de ceux, qui
sont dans le mal-heur où nous avons
été, & a leur procurer par nos prières
a Dieu la même grace que nous en
avons receüe. Vous voies, Mes Freres,
combien est juste, & utile, & salutaire,
& agreable a nôtre grand Dieu le de-
voir que son Apôtre nous a aujourduy
commandè. Que reste-t-il sinon que
nous

Chap.
11.

A. 2.
42.

nous nous en acquittions soigneusement & fidelement; faisant tous & en public & en particulier; & dans ces saintes assemblées, & dans nos maisôs, des requestes; des prieres, des supplications, & des actions de grâces a nôtre Dieu? avecque tant d'ardeur & d'assiduitè, que l'on puisse veritablement dire de cette Eglise ce que S. Luc a écrit de celle de Ierusalem, *qu'ils perseveroient tous en la doctrine des Apôtres & en la communion, & en la fraction du pain, & en prieres?* Ce sont là nos sacrifices; c'est nôtre service raisonnable, saint & plaissant a Dieu. Ce sont nos armes contre les tentations du Diable & du monde. Les personnes & les familles, qui negligent la priere, sont des soldats desarmés exposés a la fureur de l'ennemy. Il ne faut pas s'étonner des ravages qu'il y fait, des vices & des scandales qu'il y feme, des revoltes où il les emporte, puis qu'il les treuve dénués de l'unique defense du Chrétien; c'est adire de la priere. Mais outre nôtre propre salut, prions aussi pour eeluy de nos prochains; Et dans même ce charitable secours de nos supplications & requestes

requestes à tous les hommes, selon l'ordre Chap. 1.
 exprés de l'Apôtre. Ne m'alléguez point
 qu'ils sont étrangers, qu'ils sont mé-
 chans, idolâtres, infidèles, ennemis &
 persecuteurs de l'Eglise. C'est pour cela
 même qu'il en faut avoir plus de prieres
 puis que d'est proprement ce qui les
 rend malheureux. Ne désespérez point
 de leur salut. Ce Dieu que vous priez est
 tout-puissant. Il n'y a point de pierre si
 dure, qu'il ne puisse amolir, & en faire un
 enfant d'Abraham. Il n'y a point de chaîne,
 qu'il ne brise; ni de prison, qu'il n'ouv-
 vre; ni de fosse, d'où il ne tire les esclaves
 de Sacer, quand il luy plaît de dé-
 ployer la main de sa grace sur les pau-
 vres pecheurs. Souvenés-vous particu-
 lierement Fideles, de prier pour les Roys,
 & pour tous ceux qui sont établis en di-
 gnité, que l'Apôtre vous a recommandés.
 Como ils tiennent le plus haut lieu dans
 les états, étant les arbitres & dispensa-
 teurs de la paix & de la prospérité du
 gêne humain; qu'ils fassent aussi le prin-
 cipal article des prieres, que vous pré-
 sentés à Dieu pour les hommes. Deman-
 dés luy qu'il les enrichisse des vertus
 nécessaires pour regner heureusement;
 qu'ils

qu'ils soient les protecteurs de l'innocence, les fleaux des vices & des crimes, les gardiens des loys, les peres de leurs peuples. Faites nommement ces prieres pour le Roy nostre Souverain Seigneur; Il est le fruit des vœux de ses peuples. Que ces mêmes prieres qui l'ont obtenu du ciel, combassent maintenant pour sa conservation. Prenés part en son bonheur, & dans la joye de ses victoires & de ses prosperités. Faites en vos actions de grâces a Dieu; & y joignés tous les vœux, que peut inspirer l'amour & la zèle d'un bon sujet; pour la santé & la virguteut de sa personne sacrée, pour la securité & le bonheur de sa maison royale; pour la gloire de sa couronne, pour le succès de ses armes au dehors, pour la paix de son état au dedés, pour la fidelité de ses sujets, & pour la prosperité & felicité de tous ses peuples. Que Dieu luy donne son Esprit, qui forme son cœur au vray honneur, a la justice, a la clemence, a la magnanimité, & sur tout a l'amour & a la crainte de son grand Nom; Que l'ombre de son glorieux sceptre soit a jamais l'asyle des peuples injustement opprimés, & la protection & le soutien de nos pauvres Eglises. C'est sous cette

ombre salutaire que nous vivons & res- Chap.
I I.
pirons. Mes Freres; C'est elle seule
qui nous donne la paix, & la tranquil-
lité, dont nous jouissons. Ces assem-
blées, cette liberté d'oïr la parole ce-
leste, de recevoir les Sacremens, de re-
paître nos amcs de la verité de l'E-
vangile, d'y nourrir & elever douceméc
nos enfans & nos familles, tout ce grand
bonheur est un benefice de ce Monar-
que; c'est un effet de sa clemence, & un
fruit de la constance de sa bonté. Soyés
en reconnoissans & par une obeïssance
& fidelité inviolable donnons luy sujet
de nous continuer a jamais sa protectiō
& ses bonnes graces. N'abusons pas de
cette faveur que Dieu nous communi-
que par sa main; Employons la paix
& la liberté qu'il nous conserve mira-
culeusement, non au service de la vo-
lupté, non aux excès du luxe, non aux
débauches du monde, mais a l'étude de
l'Évangile, a la pratique de sa discipline,
aux œuvres de la charité, & comme dit
l'Apôtre a mener une vie paisible &
tranquille en toute pieté & honêteté a
la gloire de nôtre Dieu, a l'edificatiō de
nos prochains, & a nôtre salut. AMEN.